



LE DÉMEMBREMENT DE LA DGFIP EST EN MARCHÉ !



**Pour défendre l'avenir de toute la DGFIP et de ses agents,
gagnons le retrait de la « géographie revisitée »
et défendons l'ensemble de nos missions !**

La géographie revisitée (renommée « Nouveau Réseau de Proximité ») s'appuie entre autres sur la création des Maisons France Services (MFS) et l'élargissement des compétences de certaines Maisons de Service Au Public (MSAP), qui ont toutes pour corollaire la suppression d'ici 2023 (du fait de la crise sanitaire), de toutes les trésoreries hors hospitalières (avec création de services de gestion comptable trois fois moins nombreux et de quelques conseillers comptables auprès des collectivités) et de quantité de SIE, SIP et autres services de la DGFIP. Un vrai massacre !

Les MFS sont de véritables fourre-tout (dépôt de déclarations et de réclamations, prises de rendez-vous, réponses aux demandes, en matière de « Formation, emploi et retraite », « prévention santé », « état civil et famille », « justice », « budget » – incluant la DGFIP –, « logement, mobilité et courrier »...). Elles seront animées par deux agents France Services super-polyvalents, sans aucune obligation statutaire et avec des formations largement insuffisantes.

Au final ce sera des kilomètres supplémentaires pour se rendre sur un site DGFIP, pour les agents comme pour les usagers ! Quant aux grandes villes, des pans entiers de services sans accueil au public sont prévus pour être transférés hors métropoles...

Associées aux suppressions massives d'emplois dans les quelques services de pleine compétence qui subsisteraient, la géographie revisitée est conçue pour accélérer la destruction pure et simple du réseau DGFIP et les statuts de ses agents !

**Gagner l'abandon de la géographie revisitée,
c'est se donner les moyens de combattre l'ensemble du projet de découpe et
de sabotage de toute la DGFIP !**

Privatisation des paiements : En lien direct avec la destruction de notre réseau, et après avoir confié la collecte de l'IR aux employeurs, tous les montants actuellement payables aux guichets de la DGFIP pourront l'être chez les buralistes et à la Française Des Jeux (FDJ), en carte bancaire sans limite ou, pour le numéraire, jusqu'à 300 euros, alors même que le numéraire vient d'être abandonné dans nombre de guichets de la DGFIP !

Buralistes et FDJ se paieront donc sur nos impôts, et à quel taux ?

Autre nouveauté, les collectivités locales fonctionnant en régies pourront reverser, non plus aux trésoreries, mais à un établissement bancaire qui a remporté l'appel d'offre, la Banque Postale.

C'est la porte ouverte à toutes les dérives, en contradiction avec le principe fondateur de la Fonction Publique et du statut des fonctionnaires : l'indépendance vis-à-vis des intérêts privés et du marché !

Projets d'agences : Si la DG et le gouvernement n'ont pas réussi à étendre les agences comptables, à ce stade, à plus de quatre collectivités territoriales, ils n'ont pas abandonné leur volonté d'en finir avec la séparation ordonnateur/comptable (développement des services facturiers, mise en place en 2020 du compte financier unique...), pourtant garante de rigueur et de probité en matière de tenue des comptes publics.

Bien que décriée par de nombreux « experts », ils poursuivent le projet d'agence du recouvrement fiscal et social ; la mission « France recouvrement » devant rendre sa copie en ce sens d'ici 2022.

Les conséquences seraient désastreuses : dépouillement en premier lieu de la Douane, pour aboutir à l'URSSAF comme opérateur unique de recouvrement. À la DGFIP, c'est l'explosion programmée notamment des SIE et SIP.

Ajoutons la volonté de transférer la mission topographique à l'IGN, l'enregistrement aux notaires (suite à leur accès au fichier immobilier et à la mise en place du contrôle allégé en partenariat des actes déposés) et le projet de CAP 2022 de créer une agence du contrôle des entreprises.

Les agents sont considérés comme des pions !

Dans un tel chamboule-tout, les agents ont priorité pour suivre l'emploi et la mission. À défaut, ils sont prioritaires sur des emplois vacants (fini les surnombres), sur tout le département (fini la proximité). Et si rien n'est disponible au sein de la DDFIP ou DRFIP, ils basculent ALD sur le département.

La loi « transformation de la Fonction Publique » votée durant l'été 2019 ~~et cet été~~, veut aller plus loin en prévoyant que le préfet pourra « préempter » un poste vacant relevant d'un autre service de l'État, ou que l'agent sera accompagné, s'il le souhaite, vers le privé !

Stoppons en urgence cette machine infernale avant qu'elle n'emporte dans son entreprise destructrice l'ensemble de la DGFIP (missions et réseau) et ses agents (carrières, droits et garanties, conditions de travail et vie privée).

Pour la consolidation et le développement de notre réseau de services de pleine compétence, de l'ensemble de nos missions au sein de la DGFIP, et pour l'amélioration de nos droits et garanties !



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📱 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📱 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

